FORMATION INCENDIE
MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Objectif : À l'issue de la formation, le participant sera capable de réagir face à un départ de feu, de déclencher l'alarme et de transmettre une alerte adaptée, d'identifier la classe de feu et de choisir puis manipuler un extincteur approprié, sans se mettre en danger et dans le respect des consignes de son établissement.

Public concerné et prérequis : Tout salarié, personnel volontaire ou désigné susceptible de découvrir un départ de feu. Aucun prérequis théorique. Les exercices sont adaptés aux capacités des participants et aux conditions de sécurité.

Accessibilité : Formation en intra-entreprise ou dans des locaux adaptés, avec une zone d'exercice extérieure sécurisée pour la manipulation. Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier les aménagements pédagogiques, matériels et organisationnels nécessaires.

Durée de la formation : 1 heures 30 en présentiel (adaptable après analyse des risques et des besoins de l'établissement).

Tarification (2026) : Nous consulter

Nombre de participants : Groupe conseillé de 4 à 12 personnes, pour permettre une manipulation individuelle.

Délai d'accès : 1 mois, sous réserve des disponibilités ; délai ajustable sur demande.

Modalité de déroulement : Apports théoriques participatifs, démonstrations puis exercices pratiques sur générateur de flammes, suivis d'une évaluation des acquis.

Programme de la formation : Il est organisé en deux parties complémentaires : comprendre et alerter (partie théorique), puis intervenir en sécurité (partie pratique).

Partie 1 : Comprendre le risque incendie et adopter la conduite à tenir

- Identifier le triangle du feu, les classes de feux et les principaux modes de propagation.
- Reconnaître les agents extincteurs courants (eau pulvérisée, CO_2, poudre) et leurs limites d'utilisation.
- Déclencher l'alarme, se mettre en sécurité et respecter les consignes d'évacuation.
- Alerter les secours internes ou externes : numéros d'urgence, adresse, nature du sinistre, risques et victimes éventuelles.

Partie 2 : Manipuler les extincteurs et se repérer dans l'établissement

- Repérer les extincteurs, les déclencheurs manuels, les issues de secours et le point de rassemblement, selon les possibilités du site.
- Vérifier son environnement, préserver une issue de repli et évaluer si une intervention est possible sans danger.
- Choisir l'extincteur adapté, le mettre en œuvre et réaliser une extinction sur générateur de flammes, sous contrôle du formateur.
- Appliquer la conduite à tenir si le feu ne peut pas être maîtrisé : repli, fermeture des portes si possible, évacuation et accueil des secours.

Méthodes pédagogiques : Exposés interactifs, échanges sur les situations de travail, démonstrations commentées, reconnaissance du matériel et exercices individuels encadrés sur foyer pédagogique sécurisé. Mises en situation contextualisées selon le site.

Moyens d'encadrement et d'animation : Formateur compétent en prévention du risque incendie et en utilisation des moyens de première intervention. Salle équipée d'un support de projection ; générateur de flammes de formation, extincteurs d'exercice adaptés, balisage et équipements de protection selon l'analyse de risque. Zone extérieure autorisée et dégagée, sous réserve des conditions météorologiques et des prescriptions du site.

Modalités d'évaluation des acquis : Questionnement oral et vérification des connaissances pendant la partie théorique. Observation individuelle en exercice pratique, notamment : identification du risque, choix de l'extincteur, contrôle des conditions de sécurité, mise en œuvre et maintien d'un chemin de repli. Retour individualisé et bilan de fin de session.

Validation de la formation : Attestation de fin de formation et d'assiduité précisant les objectifs travaillés, délivrée après la session. Émargement et bilan pédagogique pouvant être conservés par l'employeur pour son suivi de la prévention incendie. Il ne s'agit pas d'une certification réglementaire ni d'une habilitation.

Documentation remise : Support ou fiche mémo : conduite à tenir face à un départ de feu, alerte, classes de feu, choix et précautions d'utilisation des extincteurs.

Références réglementaires : Code du travail, articles R. 4227-28 (mesures de lutte contre tout commencement d'incendie), R. 4227-29 (moyens d'extinction) et R. 4227-38 à R. 4227-39 (consignes et exercices dans les établissements concernés). Les exercices et essais périodiques visés à l'article R. 4227-39 ont lieu au moins tous les six mois. Cette périodicité ne constitue pas, à elle seule, une durée légale de validité de la présente formation de 2 heures.

Conditions particulières de mise en œuvre : Le contenu peut être adapté aux risques du site (bureaux, cuisine, atelier, ERP…). Toute manipulation sur flammes réelles reste conditionnée à la sécurité de la zone, à l'autorisation de l'établissement, aux conditions météorologiques et aux consignes locales. Une formation à l'évacuation ou EPI approfondie peut être proposée séparément.